

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 13 février 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-02-022

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 février 2024 à 19 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-02-023

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du mois de janvier.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-02-024

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-02)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838 (Liste numéro MP-2024-02).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-025

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2023 et janvier 2024, conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-026

DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE SECONDAIRE POUR LA COMMISSION DE TRAVAIL DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De désigner monsieur Philippe Renaud à titre de gestionnaire secondaire, pour la Commission de travail des infrastructures et des travaux publics, jusqu'au 1er janvier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-027

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE DON D'UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que la Ville de Pincourt reconnaît l'importance des services fournis par la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges et souhaite apporter son soutien financier à cette cause ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à verser une somme annuelle de 3 000 \$ à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, sur une période de trois (3) ans pour la somme totale de 9 000 \$, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le formulaire d'engagement de don pour une durée de trois (3) ans entre la Ville de Pincourt et La Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges pour la somme de 3 000 \$ par année pour une somme totale de 9 000 \$.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-028

DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVE « ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE » - ENTÉRINER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS ACCORDÉES - SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Considérant la volonté du conseil municipal d'appuyer les démarches citoyennes qui font rayonner la Ville de Pincourt sur les plans artistiques, culturel, communautaires et sportifs notamment ;

Considérant les surplus amassés lors du Tournoi de golf des maires 2023 ;

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2023-12-362 créant la réserve « Entraide communautaire », il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer

APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'entériner les dépenses relatives aux demandes d'aide financière accordée par le Conseil municipal aux personnes résidentes de Pincourt, selon le tableau en annexe de la présente résolution, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « Entraide Communautaire » soient imputées au poste 02.110.00.991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-029

OCTROI DE CONTRAT EN CYBERSECURITE ET AMENDEMENT A LA RÉSOLUTION 2023-11-333 - OCTROI DE CONTRATS POUR LE REMPLACEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES, DU FILAGE INFORMATIQUE ET TOUT ACCESSOIRE CONNEXE À L'HÔTEL DE VILLE – DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer

APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'achat de logiciels en cybersécurité auprès de la firme « *LOGICIEL, ORGANISATION & BUREAUTIQUE (L.O.B.) INC.* » pour la somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

D'amender la résolution 2023-11-333 - OCTROI DE CONTRATS POUR LE REMPLACEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES, DU FILAGE INFORMATIQUE ET TOUT ACCESSOIRE CONNEXE À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANÇÉE PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » afin de remplacer la somme du remplacement du filage informatique de « 40 643,66 \$ » pour « la somme maximale de **55 000 \$, toutes taxes incluses** ».

De financer ces dépenses à même la réserve « Informatique et amélioration des réseaux » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-795.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-030

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE À « TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES »

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif « *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges* » pour développer des modèles afin de favoriser l'innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau joint ;

Considérant que la Ville de Pincourt a déjà versé à la MRC la somme de 13 192 \$ pour sa contribution indiquée en regard de son nom dans ce tableau joint; laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Ville de Pincourt approuve, conformément au tableau, l'aide financière accordée pour l'année 2023 à l'organisme « *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges* » aux fins de développer des modèles pour pallier à la crise actuelle du logement dans la région.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-031

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'ANNÉE 2024 (1LW60)

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner le renouvellement pour l'année 2024 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance Inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 306,44 \$, toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville de Pincourt pour l'année 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-02-032

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-033

OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 932

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R932	Règlement numéro 932 décrétant un emprunt de 790 000 \$ pour des travaux d'aménagement au parc Olympique	790 000 \$
------	--	------------

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-02-034

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SUPPORT AVEC CIMSOFT CORP. AVEVA

Considérant que l'entente actuelle se terminait le 8 février 2024 ;

Considérant l'offre de service d'un abonnement FLEX pour une entente d'une durée de trois (3) ans répartis comme suit :

1 ^{re} année	10 498,22 \$
2 ^e année	11 020,87 \$
3 ^e année	11 569,33 \$

Il est,

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De renouveler l'offre de services avec « *CIMSOFT CORP. AVEVA* » pour une durée de trois (3) ans, au tarif annuel établi, pour la somme totale de 38 043,41 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente entre la Ville de Pincourt et CIMSOFT CORP. AVEVA.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-533.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-035

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES INCENDIE

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à octroyer à « *Aqua Data* » un mandat pour l'inspection printanière des bornes d'incendie pour la somme de 19 039,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-02-036

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT, POUR LA SAISON 2023-2024, ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, Me Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2023-2024, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. (HMIP) et les villes de l'île Perrot.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-02-037

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 10 AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de la firme « *B.E.M. Feux d'artifice Inc.* » pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 10 août 2024, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-02-038

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - INSTALLATION DE BONBONNES DE PROPANE EN COUR AVANT - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 723 149 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 723 149 du cadastre du Québec, situé au 122, chemin Duhamel ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 10 janvier 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 25 janvier 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 723 149 afin de permettre l'installation de bonbonnes de propane en cour avant, conditionnellement à ce que des dispositifs de sécurité soient installés pour protéger les bonbonnes sur tout le pourtour de celles-ci, le tout en conformité aux normes établies par les codes et les règlements applicables.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-02-039

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 932 – RÈGLEMENT NUMÉRO 932 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 790 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC OLYMPIQUE

Considérant le besoin de la Ville de procéder à des travaux d'aménagement au parc Olympique ;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2024-01-013, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 932 décrétant un emprunt de 790 000 \$ pour des travaux d'aménagement au Parc Olympique.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet d'aménagement au Parc Olympique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-040

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 886-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2024-01-016, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le Règlement numéro 886-03 modifiant le Règlement numéro 886, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018) afin d'y ajouter une disposition à l'effet de comprendre la notion de « **voie publique** » dans l'application des articles comprenant le terme « **endroit public** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-041

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport sur la gestion contractuelle 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-042

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 918-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 918 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Mme la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 918-01 modifiant le Règlement numéro 918 relatif à la gestion des eaux pluviales*, et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'en modifier certaines dispositions quant aux ouvrages de référence et aux méthodes de calcul entre autres.

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-043

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

À 19 h 13, de lever la Séance ordinaire du 13 février 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^É CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE